



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
11.10.2007
Date de la convocation des conseillers :
11.10.2007
point de l'ordre du jour no:
17-A

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 19 octobre 2007

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Hannen, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers,
Clement, secrétaire communal.
Absents: Hoffmann, Roller, Huss, conseillers

COMMISSARIAT DE DISTRICT

22 OCT. 2007

Luxembourg

Le Conseil Communal;

Objet: Modifications budgétaires pour l'exercice 2007 – Service : Travaux municipaux

Considérant que certaines prévisions des dépenses ordinaires inscrites au budget arrêté de l'exercice 2007 sont à adapter ;

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

25 OCT. 2007

SERVICE DE CONTROLE DE LA
COMPTABILITÉ DES COMMUNES

Vu la lettre afférente de Monsieur le directeur des Travaux municipaux du 10 octobre 2007, aux termes de laquelle il demande les modifications suivantes :

Article	Libellé	Crédit initial	Augmentation	Nouveau crédit
Service technique : 3/0134/6051/011	Frais de bureau, abonnements et ouvrages d'art	16.000 €	2.000 €	18.000 €
Enseignement complémentaire: 3/0434/6111/020	Entretien des bâtiments et installations techniques (travaux)	27.000 €	6.000 €	33.000 €
Logements: 3/0710/6111/011	Frais de déguerpissement	0 €	10.000 €	10.000 €
Cimetières: 3/0732/6111/010	Entretien bâtiments et installations techniques (travaux)	41.000 €	40.000 €	81.000 €

Considérant que ces crédits supplémentaires d'un montant total de 58.000 € seront couverts par une augmentation de recette à l'article 2/0134/7511/002 « Taxes d'instructions pour acquisitions délivrées par les services techniques » ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances ;

Vu les articles 119, 127 et 132 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 concernant l'introduction de demandes de crédits spéciaux et supplémentaires ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

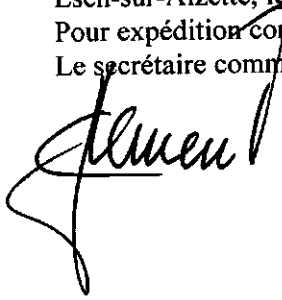
d é c i d e à l'unanimité

de modifier le budget ordinaire de l'exercice 2007 suivant le tableau ci-dessus.

En séance

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 19/10/2007
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,



Suivent les signatures

Le bourgmestre,

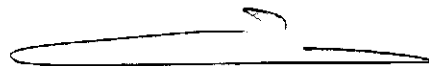


CONTRÔLE DE LA COMPTABILITÉ DES COMMUNES

N° B 07 NR Vu et autorisé les
modifications budgétaires sollicitées.

Luxembourg, le 26 octobre 2007

**Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire,**



COMMISSARIAT DE DISTRICT

31 OCT. 2007

Luxembourg

Service : **Secrétariat**
LESCH Esch/Alzette, le *SH*
- 8 NOV. 2007